

Quelques premiers éléments d'une recherche sur la "violence des mineurs"

Véronique LE GOAZIOU, Philosophe, sociologue et ethnologue

*Texte communiqué à partir de la rencontre-débat du 15 Avril 2007 :
Bandes de jeunes et violences des mineurs au quotidien : analyse et prévention
organisée par le Centre de Ressources Politique de la Ville en Essonne.*

Les premières données sont issues d'une recherche menée par une équipe du Cespip (laboratoire CNRS-Justice de Saint-Quentin en Yvelines) sur "Les faits de violence et leurs auteurs mineurs traités par la justice dans juridiction de Versailles en 1993 et 2005"¹.

Les objectifs de la recherche sont de comprendre et analyser :

- la nature des faits de violence commis par des mineurs, le contexte de commission de ces faits, les caractéristiques des auteurs et des victimes ;
- le traitement de ces faits et de leurs auteurs, depuis le démarrage de l'enquête policière jusqu'à la décision finale ;
- l'évolution de ces différents aspects entre 1993 et 2005.

La méthode consiste en la lecture et l'analyse sociologique des dossiers judiciaires² permettant de collecter des informations sur :

- les auteurs : sexe, âge, milieu social, lieu de résidence, situation familiale, scolaire...
- les victimes : idem
- les faits : la nature, le nombre, le lieu, les circonstances
- le traitement judiciaire depuis le démarrage de l'enquête jusqu'à la décision finale en passant par toutes les étapes des circuits procéduraux.

L'intervention ne portera que sur les faits, les auteurs et les victimes. Faute de temps, nous n'aborderons pas la partie judiciaire : traitement des dossiers et des auteurs, perception des mineurs par l'institution judiciaire. Par ailleurs, pour alléger la forme, nous n'inclurons dans notre intervention que très peu de données quantitatives.

1 Quasiment une affaire sur deux est une affaire de violence (principalement des coups, quelques violences verbales).

L'on distingue 4 principaux types de violences :

- ▶ des violences de type "embrouilles" qui se sont déroulées entre des jeunes qui se connaissent (liens d'amitié, même fréquentation scolaire, même lieu de vie...) et qui, à la faveur d'un événement apparemment anodin (désaccord, insulte, moquerie, geste obscène, question d'honneur, ragot, médisance, vol ou suspicion de vol, vengeance...), s'emportent. La particularité de ces affaires est qu'il n'est pas toujours aisé – y compris pour l'institution judiciaire – de discerner qui est le (premier) responsable du conflit. En effet la violence naît souvent d'un contentieux antérieur, parfois ancien, et la victime a souvent une part de responsabilité dans le déclenchement des hostilités. Par ailleurs il est fréquent qu'elle réponde au premier coup si bien que l'agression se transforme en bagarre. Pour ces raisons, les

¹ Cette recherche est financée par la DPJJ (Ministère de la justice), l'Acse et la mission de recherche « Droit et justice ».

² Pour 2005 : 323 dossiers entre le 1er janvier et le 30 avril, impliquant 430 auteurs ayant commis divers types d'infractions violentes sur 457 victimes, dans la juridiction de Versailles.

statuts d'auteur et de victime sont assez flous et les protagonistes ont une position relativement interchangeable.

► des violences “viriles” : auteurs et victimes ne se connaissent pas, sauf éventuellement de vue, mais ils fréquentent les mêmes lieux (voies publiques, centres commerciaux, gares, lieux de loisirs, espaces sportifs...). Il y a rarement de conflit antérieur, mais la violence naît de la rencontre qui devient rapport de force à cause de motifs qui peuvent paraître également très bénins : un regard antipathique, une attitude hostile, une bousculade, un geste interprété comme agressif, un comportement perçu comme dépréciatif ou insultant. Ce qui motive les protagonistes ? L'envie de se mesurer, le refus de perdre la face, la volonté de puissance : les protagonistes sont tous des garçons et beaucoup d'affaires – notamment celles qui se déroulent dans les espaces scolaires – sont avivés par la présence d'autres jeunes, alliés ou adversaires des auteurs ou des victimes.

► des violences intra-familiales : des mineurs s'en prennent à leurs parents ou à d'autres de leurs aînés ou, plus rarement, à leurs frères ou sœurs. Auteurs et victimes se connaissent très bien, les violences sont commises au domicile commun, elles sont souvent anciennes et se sont plusieurs fois répétées. Enfin, elles semblent être le fruit de dynamiques familiales problématiques et sources de souffrances (parents alcooliques, mères abandonniques, décès, séparations, accidents de vie...).

► des violences de voisinage : elles ressemblent aux “embrouilles” car les protagonistes se connaissent bien (ils fréquentent le même quartier, parfois le même immeuble et la même cage d'escalier) et il y a souvent un contentieux déjà ancien et répété entre eux. Mais, à la différence des premières, elles mettent aux prises des mineurs et des adultes et bien souvent des familles entières, et elles se déroulent dans l'espace résidentiel commun sur la base de motifs inhérents à la vie sociale ordinaire (bruits, incivilités, dégradations, histoire d'animaux...).

2 Un tiers des victimes de violences sont des femmes.

On les trouve plus particulièrement dans les violences “embrouilles” et dans les violences intrafamiliales. Elles ont en moyenne 23 ans mais cela couvre un spectre assez varié (des très jeunes pour les violences embrouilles aux adultes pour les violences de voisinage et les violences intrafamiliales).

Les violences se déroulent dans un cercle d'interconnaissance fort. Dans la grande majorité des cas, les victimes connaissent leur auteur : c'est toujours vrai pour les violences intrafamiliales et les violences de voisinage, et presque toujours pour les violences embrouilles.

La moitié des victimes des affaires de violences (toutes catégories confondues) ont eu des jours d'ITT mais, parmi elles, moins d'un quart ont eu un arrêt d'activité supérieur ou égal à 8 jours. Les violences intrafamiliales et les violences de voisinage sont celles qui, en proportion, ont occasionné le plus grand nombre de jours d'ITT. Ce sont donc tous les cas où auteurs et victimes entretiennent le plus grand rapport de proximité. Les violences embrouilles et les violences viriles sont dans l'ensemble plus bénignes.

3 La deuxième série de faits sont des infractions envers des personnes dépositaires de l'autorité publique (Ipdap) ou des personnes chargées de mission de service public (Msp) (28% de l'ensemble des affaires).

La moitié est constituée de contentieux entre des mineurs et des policiers. Il s'agit le plus souvent d'outrages (insultes, menaces) ou de rébellions (résistances à l'interpellation), beaucoup plus rarement de violences physiques. Les faits surviennent à l'occasion d'une patrouille, d'un contrôle d'identité ou d'une

intervention des services de police (1 seule affaire met aux prises des jeunes et des gendarmes). Un tiers de ces affaires sont des contentieux entre des mineurs et des personnels de l'Education nationale. On a environ 2/3 de violences verbales ou d'incivilités et 1/3 de violences physiques. Généralement, ce sont des conflits qui opposent des jeunes et des enseignants, sous la forme d'un face à face entre l'adulte et le mineur dans le cadre d'un cours au sein de la salle de classe. C'est donc l'enseignant dans sa fonction qui est touché et c'est le cœur de la relation d'apprentissage qui pose problème. Les jeunes présentent souvent des difficultés sur le plan scolaire et mettent en avant la « violence » de l'institution (incarnée par l'enseignant) – remarques humiliantes, ironie blessante, jugements dévalorisants.

Les autres affaires mettent aux prises des jeunes et des transporteurs (contrôleurs) qui ressemblent beaucoup aux affaires jeunes-policiers. Et des jeunes et des éducateurs (le profil des faits est ici assez proche des violences intrafamiliales).

Les victimes des Ipdap-Msp sont en proportion les plus âgées (environ 31 ans). Relevons néanmoins que, parmi ces 4 groupes, ce sont les policiers qui sont en moyenne les plus jeunes (moins de 29 ans). Dans certains cas, il apparaît que les contentieux qui opposent les jeunes aux policiers ne sont pas très éloignés des violences viriles.

Un quart des victimes sont des femmes (25%), mais les différentes catégories sont très clivées de ce point de vue : quasiment tous les policiers et les transporteurs sont des hommes, inversement quasiment tous les personnels de l'Education nationale et (dans une moindre mesure) les éducateurs sont des femmes.

A l'inverse des violences, l'interconnaissance est beaucoup plus réduite : moins d'un tiers des victimes connaissent les auteurs (ce sont quasiment tous les cas des infractions touchant des membres de l'Education nationale et des éducateurs).

4 Viennent ensuite les vols avec violences ou les extorsions (15% de l'ensemble des affaires).

La plupart de ces vols portent sur des objets de consommation courante (téléphones portables, lecteurs de MP3, sacoches bananes, casquettes... plus rarement scooters ou vélos) et se déroulent sur la voie publique, dans des lieux de grande fréquentation (centres commerciaux, gares) ou dans des voitures de transports publics. Ils ont plutôt lieu en journée, à des heures de forte affluence et sont en général très rapides. L'on peut supposer que ces vols sont moins prémédités qu'occasionnels.

Les autres affaires sont des vols à l'arraché ou des braquages.

L'infraction principale est le vol (ou sa tentative) qui, lors de sa commission, s'est accompagnée de violence. La violence peut être psychologique (pressions : le racket par exemple), verbale (insultes, menaces) ou physique (par la nature ou la force du geste effectué / plus souvent lorsque la victime résiste, voire se défend).

C'est pour les vols violents que l'écart d'âge entre les auteurs (16 ans et demi) et les victimes (22 ans) est le moins important. Hormis quelques femmes adultes, la grande majorité des victimes de vols ont sensiblement le même âge que les auteurs.

La connaissance auteurs-victimes est la plus faible de tous les types d'infraction. Cette méconnaissance confirme que, dans le cas des vols violents, auteurs et victimes, quoique sensiblement du même âge, évoluent dans deux univers différents.

5 Les infractions sexuelles représentent 8% des dossiers et la grande majorité d'entre elles se sont déroulées dans le cercle familial (le grand frère sur la petite sœur) ou dans le cercle amical (un garçon plus âgé sur ses petits copains ou copines) des auteurs. Dans ces cas, l'infraction a été commise au domicile de l'auteur et/ou celui de la victime et elle a été répétée sur une période de plusieurs semaines, mois ou années.

Dans les autres cas il s'agit d'atteintes sexuelles commises sur la voie publique, en général moins graves que les premières et auteurs et victimes ne se connaissent pas.

Sur 24 affaires, 7 sont des viols, les autres sont des agressions sexuelles (attouchements, exhibitions...), dont certaines s'apparentent à des initiations ou à des jeux plus ou moins librement consentis.

C'est pour ce type d'infractions que les victimes sont les plus jeunes. Il n'existe en effet que 2 dossiers où les victimes sont des femmes adultes, dans tous les autres ce sont des mineurs, avec même quelques affaires impliquant des enfants. Logiquement, les femmes sont sur-représentées parmi les victimes des infractions sexuelles.

5% seulement des victimes ont bénéficié de jours d'ITT, mais si cette faible proportion indique que la plupart des viols ou des agressions se sont déroulées sans violence physique (sans coups portés contre la victime), elle ne rend pas compte du préjudice réel subi par les victimes (en particulier le traumatisme affectif et psychologique) et par leurs familles.

6 Les auteurs sont principalement des garçons. L'on compte seulement 10% de filles, inégalement représentées suivant les types d'infractions (3% pour les infractions sexuelles, 15% pour les violences).

En moyenne, les jeunes avaient 15 ans 4 mois à la date des faits. Les plus jeunes sont les auteurs d'infractions sexuelles (14 ans), les plus âgés les auteurs des vols et extorsions (16 ans 4 mois).

7 Les mineurs sont de nationalité française dans l'immense majorité des cas. Concernant les origines géographiques des parents³, l'on peut distinguer 3 principaux groupes : les groupes "origine France" (métropolitaine) et "origine maghrébine" représentent chacun 35% du total, tandis que le groupe "origine africaine" représente un quart du total (24%).

Les victimes quant à elles sont très largement nées en France (pour les adultes) ou nées de parents français (pour les mineurs).

8 Les parents d'un tiers des jeunes sont séparés, mais l'information la plus pertinente est que ce chiffre monte à 50% pour les auteurs d'infractions sexuelles. Nous savons aussi que c'est dans les familles de ces jeunes que les conflits sont les plus importants. En clair, lorsque des difficultés familiales sont évoquées dans les dossiers, elles concernent principalement les auteurs d'infractions sexuelles – et dans une moindre mesure les auteurs de violences intrafamiliales. L'examen des dossiers révèle en effet des dysfonctionnements familiaux, voire des "pathologies" familiales lourdes pour ces deux types d'infractions.

9 Les parents des mineurs sont principalement des petits employés ou des ouvriers et l'on compte très peu de cadres.

Les auteurs de violences et les auteurs d'infractions sexuelles sont issus d'un milieu

³ Les origines géographiques ont été inférées à partir du pays de naissance des parents et des noms et prénoms des mineurs. Nous avons ensuite procédé à des regroupements.

un peu plus favorisé que les auteurs d'Ipdap-Msp et, surtout, les auteurs de vols violents dont les familles cumulent le plus grand nombre de handicaps socio-économiques. En revanche, leurs victimes sont d'un milieu nettement plus aisé. Dès lors, auteurs et victimes de vols violents sont des garçons d'à peu près le même âge mais qui s'opposent sur le plan du milieu social et des origines. C'est l'opposition entre des jeunes de milieu populaire et enfants d'immigrés d'un côté et des jeunes de milieu social plus favorisé et "d'origine française". Cette opposition n'est que la traduction contemporaine d'une opposition bien connue en sociologie de la délinquance entre les "fils du peuple ouvrier" et les fils de "bourgeois". Aujourd'hui l'on parle de "bouffons" ou de "bolos" d'un côté, de "lascars" ou de "racailles" de l'autre. C'est la continuation d'un très vieux schéma social.

En résumé, les auteurs sont largement issus des milieux populaires et, pour certains d'entre eux, de ses franges précarisées (avec mention faite dans les dossiers de situations de misère). En bref, on a affaire aux enfants des couches sociales les plus défavorisées.

10 **Quasiment 2 mineurs sur 3 vivent dans un quartier** (ZUS, ZFU, QPV) ou dans une commune relevant de la "politique de la ville". La géographie sociale constitue donc une donnée générale lourde et les principales composantes du processus de ghettoïsation, inhérents à la vie dans ces quartiers populaires, ont nécessairement un impact sur l'activité délinquante des mineurs.

11 **Au moment des faits, 3 mineurs sur 4 étaient scolarisés.** Les autres étaient en formation, en apprentissage, (très rarement) en emploi, ou inactifs.

Les jeunes déscolarisés sont "l'arbre qui cache la forêt" car nous avons relevé une grande fragilité des parcours scolaires des mineurs :

- ils ont quasiment tous redoublé au moins une fois, à cause de leurs mauvais résultats ou de leur comportement ;
- plus de la moitié ont connu une ou plusieurs exclusions ;
- certains ont connu un parcours scolaire très chaotique : changements d'établissements, changements d'orientation... qui parfois redouble un parcours de vie tumultueux ;
- hormis quelques exceptions, ils étaient tous (ou allaient tous être) dans des filières professionnelles (cap ou bep)... qui déboucheront très peu sur l'obtention de diplômes.

12 **Un peu plus de la moitié des auteurs avaient déjà commis une infraction** (ou étaient déjà connus des services de police) au moment des faits.

Ce chiffre croît pour les auteurs d'Ipdap-Msp et pour les auteurs de vols violents, dont certains étaient déjà bien engagés dans une carrière délinquante. Par ailleurs, plusieurs de ces jeunes ont commis une ou plusieurs infractions entre la date des faits et celle de leur jugement, en particulier les auteurs d'Ipdap-Msp et les auteurs de vols violents.

Les auteurs d'infractions sexuelles présentent un profil différent : moins d'1/3 avaient déjà commis une infraction et seulement 1 sur 5 en ont commis entre les faits et le jugement. Le profil est à peu près similaire pour les auteurs de violences. Le "faible potentiel délinquant" de ces deux groupes de jeunes se vérifie encore à la lumière de la très faible proportion parmi eux, qui ont une infraction jointe, c'est-à-dire qui ont été jugés pour d'autres faits en plus de ceux qui nous intéressent. A l'inverse, plus de la moitié des auteurs de vols violents ont une infraction jointe. C'est donc le groupe d'auteurs dont le profil délinquant est le plus significatif.

Le but de la recherche est de poursuivre notre examen dans deux directions :

- ▶ réaliser le même travail (faits, auteurs, victimes, traitement judiciaire) pour l'année 1993, relever et analyser les évolutions ;
- ▶ mettre en perspective l'ensemble de ces données à la lumière de données sociologiques et socio-politiques plus vastes.